

Par courriel :

Le 4 juillet 2016

Objet : **Demande d'accès aux documents**
N/ : **AC-2016-108**

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 27 juin 2016, laquelle vise à obtenir le nom de tous les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui ont été cités devant le Comité de déontologie policière entre le 11 janvier 2012 et le 31 décembre 2015, ainsi que l'objet de chacune des citations, l'affectation de chacun des policiers cités, le numéro de dossier et, le cas échéant, la nature de la sanction imposée.

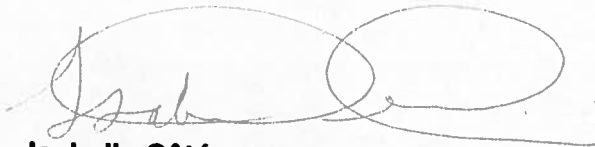
Après vérification, le Comité peut donner suite à votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1). D'ailleurs, à cet effet, vous trouverez, joint à la présente, un tableau comportant les numéros de dossiers des policiers du SPVM cités durant la période visée par votre demande.

Étant donné que nos registres ne nous permettent pas de soustraire toutes les informations demandées, nous vous invitons, pour ce qui est des dossiers dans lesquels les décisions ont été rendues, à consulter le site Internet CanLII où sont répertoriées toutes les décisions du Comité. À partir des numéros de dossiers inscrits dans le tableau, vous pourrez y trouver les décisions rendues par le Comité, autant sur le fond que sur la sanction, pour chacun de ces dossiers.

Quant aux dossiers dont les décisions n'ont pas encore été rendues, nous vous transmettons pour chacun d'eux les citations déposées par le Commissaire à la déontologie policière sur lesquelles on y retrouve le nom du ou des policiers visés ainsi que leur grade.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, _____, nos salutations distinguées.



Isabelle Côté, avocate
Conseillère juridique
Responsable de l'accès aux documents des
organismes publics et de la protection des renseignements personnels

IC/ft

Pièces jointes : Tableau, citations et avis de recours